



**PRÉSENTATION DU PLF 2023 À BERCY**

**INNOVANT SUR LA FORME, PAS SUR LE FOND**



**850 suppressions d'emplois en 2023 à la DGFIP !**

Pour la première fois depuis trente ans, les ministres ont invité les fédérations à une présentation de la partie consacrée à notre ministère dans le Projet de Loi de Finances 2023, le jour même où le gouvernement exposait celui-ci dans sa globalité au Conseil des Ministres.

Cette réunion, présidée par la Secrétaire Générale a été précédée d'une intervention de Monsieur Attal, qui a présenté les grandes lignes du PLF 2023 pour Bercy.

Même si FO salue cette initiative novatrice qui permet de prendre connaissance des grandes lignes budgétaires pour l'année à venir dans un délai qui sied mieux à la démocratie sociale, FO ne partage pas les orientations qui se dégagent de ce PLF, à commencer par la poursuite des suppressions d'emplois dans les directions de Bercy.

546 nouvelles suppressions d'emplois en 2023, réparties pour les principales directions du ministère comme suit :

|             |           |              |
|-------------|-----------|--------------|
| DGFIP – 850 |           |              |
| DGDDI – 11  | INSEE – 5 | SG + 46      |
| DGE + 19    | DGT + 27  | TRACFIN + 20 |

La DGCCRF voit la création de 84 emplois liés aux JO 2024 et aux contrôles de l'accessibilité numérique que viennent atténuer les 60 suppressions liées au transfert de la sécurité alimentaire. **Le ministre indique que ce nombre de suppressions pourrait être reconduit tout au long du quinquennat.**

Aucune revalorisation des traitements au-delà des 3,5% de juillet dernier, aucune mesure pour améliorer les déroulements de carrière et aucune réponse aux multiples revendications indemnitaires.

Quant au budget de l'action sociale et de la politique de santé au travail, l'engagement ministériel au comité technique de juin est confirmé, avec même une revalorisation, de plus de 3 M d'€.

Ce PLF a été construit sans remise en question profonde des réformes en cours (sauf un nouveau calendrier pour le transfert des taxes de la Douane vers la DGFIP). Le comité technique ministériel, programmé le 11 octobre permettra à FO de revenir plus en détail sur les différents points de ce projet de loi de finances et d'exprimer ses revendications. Voir notre page spéciale sur les suppressions d'emplois 2023

**BILAN EN LIGNE SUR ULYSSE NATIONAL**

**REMUE-MÉNINGES POUR UN NOUVEAU REMUE-MÉNAGE DES SERVICES ?**

A FO, nous nous en doutions le dispositif "Remue-ménage" n'avait rien d'innocent... L'objectif était selon nous, de supprimer encore et toujours des emplois...et pour nous, le Directeur général avait probablement un scénario déjà bien ficelé caché au fon de ses tiroirs...

Si la stabilisation du réseau post NRP a été évoqué, ainsi que le rythme rapide des réformes et des réorganisations, la question de la corrélation suppressions d'emplois/baisse effectives de charges, les préoccupations sur l'intérêt pour le travail, la perte de motivation, hyperspécialisation du travail et l'appauvrissement des tâches, les échanges auraient aussi conduit à « une réflexion sur l'ouverture sur l'avenir des plus petites directions, certaines propositions allant jusqu'à envisager leur disparition alors que d'autres agents restent très attachés à l'échelon départemental ».

Le pavé est lancé ! Et on connaît la méthode de bercy qui consiste à préparer les esprits avec de telles manœuvres !

Il serait aussi proposé « d'institutionnaliser un dispositif d'entraide ou de gestion mutualisée entre DDFIP, voire de regrouper, à un niveau supra-départemental, les missions considérées comme les plus fragiles (exemple : amendes, formation professionnelle) et de développer les compétences croisées avec des directions qui se spécialiseraient sur certaines missions pour le compte d'autres (par ex. : fiscalité directe locale, formation professionnelle, ...

Il ne faut pas s'étonner après de la faible attractivité de la DGFIP ! A ce propos, avez-vous entendu parler de l'expérimentation d'une prime d'attractivité de 10 000€ destinée à « favoriser l'arrivée et la fidélisation des agents dans les services de la DGFIP qui souffrent d'un déficit d'attractivité ». Elle concerne 111 emplois dans 70 services en 2023 répartis dans 37 directions (zéro dans le 44) et pourrait être pérennisée à compter de 2024.

**A FO, on répète depuis longtemps : les causes de la perte d'attractivité de la DGFIP sont identifiées: des suppressions d'emplois depuis des années sans corrélation avec la charge de travail, des conditions de travail déplorables, des promotions en berne, des règles de gestion opaques ... etc**



**ÉLECTIONS 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE PROFESSIONNELLES 8 2022**

**#JeVoteFO**